

Le Aron :

Le Rav Galinsky zatsal a fait le calcul suivant : Le couvercle du Aron avait : une épaisseur de 1 téfa'h (guémara Soucca 5a), soit environ 10 centimètres. Une largeur de 9 téfa'him (selon le Rambam, dans Hilkhot Beit haBé'hira, 1 ama = 6 téfa'him, et la largeur est de 1,5 amot), soit environ 90 centimètres; une longueur de 12 téfa'him (de même selon le Rambam, et le fait qu'elle est de 2 amot), soit environ 120 centimètres. Il en résulte que le couvercle avait environ 110 000 cm³ d'or. Sachant que le poids d'un cm³ d'or est d'approximativement 20 grammes, cela implique que le couvercle avait un poids de 2 000 kg, soit 2 tonnes. Il faut rajouter à cela le poids des kérouvim (chérubins), qui étaient fait d'une seule pièce d'or pur, et dont les ailes s'étendaient sur toute la largeur du couvercle. Le Rav Galinsky dit qu'ils doublent à minima le poids, faisant que l'on arrive alors à 4 tonnes! Le poids du fond du Aron qui avait aussi 1 téfa'h d'épaisseur (Rachi sur la guémara Yoma 72b). Puisqu'il avait les mêmes caractéristiques que le couvercle, on en arrive à : **6 tonnes!** Le poids de l'or qui recouvrait les parois à l'intérieur et à l'extérieur, et qui selon le Pleisi (Yoreh Déah 43,5), avait environ 8 millimètres d'épaisseur. Le poids des deux lou'hot : celle cassée, et celle entière. On en arrive à minima à **8 tonnes!** En pratique, il n'y avait que quatre léviim qui portaient le Aron. Comment est-ce possible? Nos Sages répondent que de façon miraculeuse, c'est le Aron qui « **portait ceux qui le porte** » (guémara Sota 35a – nossé ét nochéav). Il ne faut pas voir le fait de faire la volonté de D. comme une charge, au contraire, il faut agir, porter ce joug, et ensuite, on méritera d'être porté par D. D. ce qu'Il nous impose est le meilleur chemin vers une vie réussie.

Rav Galinsky zatsal

דַּבֵּר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּקְחוּ לִי תְרוּמָה (כה,ב)

« **Parle aux enfants d'Israël, et qu'ils prennent pour Moi une portion ...** »

(Térouma 25,2)

De nombreux commentateurs s'interrogent sur la formulation de ce verset.

Pourquoi est-il écrit : « **qu'ils prennent pour Moi une portion** » et non : « qu'ils Me donnent une portion » ? Le Beit HaLévi explique que le seul argent que l'on puisse vraiment revendiquer comme étant le sien est celui que l'on donne à la charité. Car celui que nous conservons pour nous n'est pas vraiment notre bien. Nous le détenons chez nous comme un dépôt, provisoirement. La guémara (Baba Batra 11a) parle de Mounbaz, Roi d'Adiabène qui s'était converti au judaïsme, qui avait vidé les trésors de son père et les avait entièrement distribués à la charité : **Mes ancêtres, disait-il, ont amassé des richesses pour d'autres, mais moi, je le fais pour moi-même!** Les dons destinés à l'édification du Michkane sont appelés une « **Prise** ». Seul appartient à l'homme ce qu'il donne aux causes charitables. C'est pourquoi le geste de donner constitue en réalité un acte de prise de possession.

« *Talélei Orot* » du Rav Rubin zatsal

וַעֲשׂוּ לִי מִקְדָּשׁ וְשִׁכְנָתִי בְּתוֹכָם (כה,ה)

Ils feront pour Moi un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. (Térouma 25,8)

La Pessikta rapporte qu'au moment où D. donna l'ordre de construire un Sanctuaire, Moché demanda tout tremblant : Comment un homme pourrait-il bâtir une demeure pour Toi, alors qu'il est écrit : « **Les cieux et les cieux des cieux ne peuvent Te contenir !** » D. lui répondit : « Je ne demande pas (un Sanctuaire) à Ma mesure, mais à la mesure de leurs capacités : 20 poutres au nord, 20 au sud et 8 à l'ouest. » Et lorsque D. parla de « Mon offrande, Mon pain » Moché s'exclama : Tous les animaux du monde suffiraient-ils à une seule offrande, et tous les bois du monde à une seule combustion ? D. lui dit : Ce n'est pas comme tu penses ! Mais ' Un agneau, tu le sacrifieras le matin'. Et lorsque D. ordonna : Que chacun donne la rançon de sa personne, Moché demanda : Qui pourrait donner la rançon de sa personne ? Nul ne saurait racheter son frère, ni donner à D. le coût de sa rançon. Le rachat de leur personne est à trop haut prix.

D. lui dit : Ce n'est pas comme tu penses. Mais voici ce qu'ils donneront : un demi-sicle, selon le sicle du Sanctuaire. Nous pouvons en déduire de cet enseignement que D. n'a pas d'exigences exagérées envers les êtres humains. Chacun n'est tenu de faire que ce qui est en son pouvoir. Le plus sage des hommes, le roi Salomon a déclaré : « **Tout ce que tes propres moyens permettent à ta main de faire, fais-le!** » (Kohélet 9,10). D. n'attend pas de nous l'impossible, mais par contre, il faudra rendre des comptes de l'utilisation de chacune des capacités qu'Il nous a donné. Il ne faut pas chercher à se comparer à autrui, mais à nous-même et à ce qu'on pourrait faire.

Aux délices de la torah

L'important c'est l'effort

וְעָשִׂיתָ מְנֵרֶת זָהָב טָהוֹר מִקָּשָׁה תִּיעָשֶׂה הַמְּנוֹרָה (כה, לא)
Tu feras une Ménora d'or pur, d'une seule pièce battue sera faite la Ménora. (Térouma 25; 31)

L'expression « **sera faite la Ménora** » est une forme passive. Rachi l'explique ainsi : comme Moché éprouvait des difficultés, D. lui a dit : « **Jette au feu le bloc de métal, et elle se fera d'elle-même** »

Si la Ménora s'est faite d'elle-même, s'étonne le Sfat Emet, pourquoi D. devait-Il montrer à Moché comment la confectionner? Le Sfat Emet répond que cela nous apprend un principe fondamental. Quand on essaie de toutes ses forces de réaliser une Mitsva, même ce qui dépasse nos possibilités s'accomplit tout seul. On peut être assuré que le Ciel s'en occupera pour nous : Jette le bloc dans les flammes le feu de l'action que nous aurons initié, et elle se fera d'elle-même! En effet, il est certainement hors de nos possibilités d'exécuter les Mitsvot à la perfection, mais ce n'est pas ce qu'on attend de nous. Notre devoir est de déployer les plus grands efforts possibles, et ensuite D. s'occupera du reste, comme il est écrit dans la guémara (chabbath 104a) : « **Quiconque vient pour être purifié est aidé par le Ciel.** »

« Talélei Orot » du Rav Rubin zatsal

L'Harmonie dans le couple

La Paracha Térouma nous parle de la résidence de D. sur terre, qui peut se comprendre comme la famille, le couple. Le nom de D., dans son attribut de miséricorde s'écrit : י-ה-ו-ה. Pour former un couple, il faut une femme (אשה) et un homme (איש). On remarque que chacun amène une lettre du nom de D. (יה), et que sans cette présence de D., l'un et l'autre forme le même mot : le feu (אש). Pour avoir un couple épanoui, il faut : l'homme, la femme, D. Pour formaliser, l'acte de mariage juif, il faut la **kétouba** : contrat de responsabilité de l'homme envers son épouse. La kétouba (כתובה) un simple écrit (un ktav, כתב), auquel on associe les deux lettres וה, Ces deux lettres du nom de D. viennent donner toute sa valeur à ce simple bout de papier, et elles s'associent aux deux lettres contenues dans le mot femme et homme, pour former en totalité le nom de D. י-ה-ו-ה. Ainsi, le fait d'avoir un foyer dans la paix (sans le feu de la discorde- אש) et avoir une kétouba écrite selon les lois de la Torah, permet à la présence de D. de résider parmi les êtres humains. Le **Gaon de Vilna** fait remarquer que le mot 'guèt', désignant le contrat de divorce, est formé de deux lettres : 'guimél' et 'tèt', qui ne se suivent dans aucun mot de la Torah écrite. Le guimel et le tèt, ne peuvent s'unir.

*«Binéoth Déché» et Rav David Chaoul Greenfeld
(pour la remarque du Gaon de Vilna)*

*Dicton : «Dissout, le sucre adoucit la boisson; dissout, l'égo adoucit les relations sociales.»
Rabbi Its'hak de Worke*

*«Broyée, l'olive produit l'huile limpide qui attise le luminaire, broyé, l'égo attise le luminaire de la Torah»
Rabbi Chnéor Zalman de Lyadi*

Chabbat Chalom !

יוצא לאור לרפואה שלימה של ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל,
רפאל יהודה בן מלכה.

Yossef Germon Kollé Aix les bains
germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollé
www.kollel-aixlesbains